



# LE FIL #3

## FEUILLET D'INFORMATIONS LAGRASSIENNES

Novembre-Décembre 2020

Gardons  
le moral !

### ÉDITO

**Chères Lagrassiennes, chers Lagrassiens,**

L'épidémie de COVID-19 progresse très vite avec l'arrivée de l'hiver, nous devons accepter le reconfinement que le gouvernement vient de nous imposer à juste raison.

Il est impératif de respecter les consignes sanitaires : port du masque, barrières de distanciation, lavage régulier des mains. Restez chez vous et protégez-vous !

Bouleversée par les attentats effroyables de Conflans-Sainte-Honorine et de Nice, c'est la nation toute entière qui doit apporter sa solidarité à l'ensemble des communautés ciblées pour que de tels actes ne puissent pas se reproduire. C'est notre société qui a été attaquée au travers de la liberté d'enseigner et de débattre librement de tous les sujets.

Cette nouvelle escalade dans l'horreur et l'ignominie impose à chaque citoyen d'oser afficher son soutien inconditionnel aux valeurs de notre République, au premier rang desquelles la laïcité, la fraternité et la solidarité ; et d'affirmer son attachement à l'école laïque et républicaine.

Pour conclure sur une note plus positive, plus locale et plus encourageante, nous travaillons sur le grand projet du mandat : la construction d'un quartier durable aux Condamines. La dernière réunion pilotée par l'architecte, le bureau d'étude Agence Territoire et le bailleur social ALOGEA, nous laisse espérer que le projet avance dans le bon sens. Le bouclage financier de l'opération étant le plus difficile à réaliser, nous espérons que les Collectivités territoriales et départementales viendront nous apporter leur soutien.

Encore une fois prenez soin de vous et protégez-vous.

Le Maire, René ORTEGA

L'arbre de la laïcité, un olivier,  
planté devant l'école en 2019.





# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 OCTOBRE

**Présents :** Mmes GOUT MP, PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, CERRA P, FRAISSE B, LLUCH C, ORTEGA R, QUINTILLA T, SABATIE F, SALVAGNAC JP.

**Procurations :** WERQUIN N. à ORTEGA R.

**Secrétaire :** RAYNAL M

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui date du 10 juillet 2020 et demande son approbation.

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la commune de Lagrasse doit délibérer sur le **principe de transfert de compétences** à la CCRLCM (communauté de communes) en matière d'urbanisme et de police.

Après vote à l'unanimité le conseil refuse le transfert de compétences.

Le maire présente au conseil l'avis de la DRAC classant la **maison du patrimoine** en intégralité aux monuments historiques.

Il demande au conseil d'approuver l'avis. Le conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle que la DDTM nous a indiqué que la **colonne d'eau de remplissage de Prax** n'était plus aux normes. Le coût de sa remise aux normes est d'environ 10 000 € HT. Le conseil accepte la remise aux normes à l'unanimité.

L'association **Solidalagrasse** demande à la mairie la possibilité de faire l'achat d'un congélateur pour réceptionner les produits surgelés de la Banque alimentaire. Le conseil accepte à l'unanimité.

Le maire expose la problématique de deux appartements communaux sans chauffage. Il propose au conseil **l'achat et l'installation de deux poêles à granules** comme système de chauffage pour ces deux appartements. Le conseil approuve à l'unanimité.

Le maire informe le conseil de la **fin du bail de location du 26 boulevard de la promenade** (local communal) au 31 janvier 2020. Il est décidé que le maire portera en main propre le courrier de fin de bail au locataire. Le locataire actuel aura le choix entre acheter la bâtisse ou la quitter. Le conseil approuve à l'unanimité.

Le maire explique qu'initialement une subvention de 500 € a été allouée à **l'association « La foire aux images »** pour le festival de BD 2020 (1 000 € de moins que l'année 2019). Le festival de BD 2020 a eu lieu et a engendré des frais supplémentaires. L'association demande à la mairie le complément de subvention de 1 000 € afin que le montant soit identique à celui de 2019. Le conseil approuve.

Des **régularisations cadastrales** (chemin de Patatou, Passage Charles Cros, Parcelle Villemagne, rue des Cancans, chemin Saint Auriol) par l'intermédiaire de délibérations doivent être prises, pour validation et actes notariés. Le conseil approuve à l'unanimité.

Le maire présente un devis pour la révision de **la toiture de l'église** d'un montant de 6 000 € TTC. Les travaux consistent en une révision complète de la couverture avec nettoyage et enlèvement des encombrants végétaux et gravats ainsi que le remplacement des tuiles cassées. Le conseil approuve à l'unanimité.

Suite à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, la rénovation des menuiseries de la **maison SIBRA** se poursuivra en régie et non par l'entreprise citée par erreur dans le précédent FIL. Le conseil approuve.

Le maire présente au conseil le **changement d'assurance du personnel**. En effet la collectivité va adhérer à l'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude.

La **convention de location du CADA** (Clos d'Orbieu) avec la FAOL arrive à son terme le 31 octobre 2020. Le maire propose au conseil de renouveler ladite convention pour 3 ans de plus. Le conseil approuve à l'unanimité.

M LLUCH Carlos demande au maire de préciser le **fonctionnement des commissions extra-municipales**. Le maire répond que les commissions seront élargies à des personnalités qualifiées et compétentes dans les domaines visés, à savoir M. Alphonse SNOECK et M. Jean-Pierre SARRET pour la commission patrimoine, M. Alain BRICHAU et M. Jean-Michel MARIOU pour la commission culture.

**Le conseil municipal des jeunes** (CMJ) est en route. A ce jour il compte huit candidats. En raison des conditions sanitaires, les élections du conseil municipal des jeunes sont reportées. Nous tenions à rassurer tous les candidats, les candidatures sont bien enregistrées et des dispositions seront rapidement prises afin que les élections puissent avoir lieu. Nous félicitons tous les candidats pour la qualité de leurs professions de foi. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur les modalités retenues des élections.

Fin du conseil à 20h15.

**Tous les documents sont consultables en mairie sur simple demande, c'est un droit du citoyen.**



## ANNONCE COMMISSION ÉCONOMIE ET TOURISME

La municipalité est soucieuse de l'avenir de son agriculture. Les conditions de vie dans la commune font qu'il est difficile de s'y installer en tant qu'agriculteur. Ainsi la mairie se propose d'impulser une **formation développement**, dispositif proposé par la Région Occitanie, et d'y participer si son implication s'avère nécessaire.

« La formation développement intervient dès lors qu'aucun autre dispositif de droit commun ne peut être mobilisé pour répondre à un besoin spécifique et repéré comme concourant à une démarche de développement d'un territoire. L'accompagnement sur site permet ainsi à des publics situés dans des zones rurales ou éloignés de centres urbains de pouvoir bénéficier d'une **formation individualisée** pour mener à bien son projet. Elle constitue ainsi un dispositif souple, original, accessible à des personnes qui sans son existence ne pourraient inscrire leur démarche dans une dimension territoriale.

Ce dispositif qui concerne l'ensemble des secteurs d'activités s'articule avec les politiques régionales de développement économique et territorial et avec celle de la formation professionnelle menée dans le cadre du PRFP (...° et s'inscrit dans la cohérence de la politique Région dans les zones rurales et de montagnes. »

Concrètement, il s'agit de réunir des personnes, qui ont un ou des projets intéressant le territoire, avec un animateur, pour réfléchir à leur avenir, établir leur projet et l'étudier avec des professionnels spécialisés, pour garantir la sécurité de leur réalisation.

L'inscription se fait en mairie. Renseignements auprès de Jean-Paul Salvagnac, commission économie, au 0630978925.

## CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Le **jeudi 29 octobre**, dans le cadre de la candidature de Lagrasse à la charte régionale « Objectif Zéro Phyto » niveau 2, un jury est venu échanger avec les élus et les agents municipaux. Les membres de ce jury ont pu visiter certains sites de la commune afin de valider notre engagement. Une charte a été signée dans le but de réduire l'utilisation des pesticides et tendre vers le « zéro phyto ». Pour l'instant seuls le cimetière et le stade de rugby sont traités avec des pesticides. La commune de Lagrasse va donc prochainement accéder au niveau 2 de cette charte qui en compte 4.

Nous communiquerons régulièrement pour vous tenir informés de l'avancement des différents objectifs.



Les **composteurs municipaux** sont installés à l'angle de la place Charles Cros. Ce coin de verdure est protégé par un grillage et un portillon afin d'éviter aux chiens d'y aller faire leurs besoins. Nous demandons à chacun de respecter cet espace qui est voué à devenir un lieu de détente et d'échange. Un platane murier ainsi qu'un olivier ont été plantés, les bancs seront rénovés. Pour l'instant, un seul composteur est ouvert à l'essai. Vous pouvez dès à présent y déposer vos restes biodégradables. Un bac de broyat (matière sèche) est aussi à disposition afin de recouvrir les déchets et de prévenir des odeurs désagréables, mais bien utilisé, un composteur ne sent pas. Vous pouvez vous référer à la fiche méthode jointe au FIL.

Par ailleurs la **déchetterie de Saint-Pierre-Des-Champs** est ouverte aux horaires habituels.

	Matin	Après-Midi
Lundi	8h - 12h30	13h30 - 18h
Mardi	8h - 12h30	
Jeudi	8h - 12h30	13h30 - 18h
Vendredi	8h - 12h30	
Samedi	8h - 12h30	

La case à cocher sur l'attestation pour s'y rendre est :

« Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

Les **conditions** suivantes sont à respecter : port du masque, distanciations sociales, pas plus de trois personnes sur le quai, déchargement des encombrants sans l'aide des employés.



Toujours à propos de déchetterie et en totale contradiction avec l'article précédent, le technicien forestier territorial a constaté quatre **dépôts sauvages** dans notre forêt communale, sur la route forestière du col Rouch, 1100 mètres après la citerne en direction de Ribaute. Il s'agit de gravats et autres (*plastique, verre, ...*) provenant de la rénovation d'une maison.

Pour info, ces infractions coûtent jusqu'à 75 000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement. Il est désolant de voir encore à notre époque un tel manque de civisme et de respect, un tel comportement irresponsable !



## AIDE À LA PERSONNE

La crise sanitaire et le confinement rendent particulièrement difficile la vie quotidienne des plus **âgés et vulnérables** d'entre nous. Comme pendant la première vague du virus, nous proposons à ceux d'entre vous qui le souhaitent de **contacter la Mairie au 04 68 43 10 05** afin que soit mis en place un système **d'aide et de livraison à domicile** de courses et de produits de première nécessité dont vous auriez besoin.

## LE FIL SANTÉ

Les **tests COVID** sont effectués tous les jours à la **pharmacie** à partir de **14H**. Ce sont des tests antigéniques réalisés selon le même protocole que pour les tests PCR, à l'aide d'un écouvillon dans les narines, mais le résultat est connu plus rapidement (au bout de 15 à 30 minutes).

Si vous souhaitez être testé, signalez-vous au **04 68 43 10 15**. Rendez-vous ensuite à la pharmacie et patientez au niveau de la porte latérale, une personne vous prendra en charge rapidement.

## LE FIL DE L'HISTOIRE

Bien que ce fût évidemment dans des conditions des plus particulières, nous venons juste de fêter la Toussaint, date à laquelle traditionnellement toutes les familles visitent nos cimetières pour rendre hommage à ceux qui nous ont précédés, leurs amis et leurs aïeux. Lagrasse compte en effet un riche patrimoine funéraire puisque l'on peut y dénombrer quatre cimetières.

Le premier, et le plus facile à reconnaître, est l'actuel cimetière communal que chacun des visiteurs de notre village a tôt fait de remarquer grâce à l'impressionnant mausolée de la famille Berlioz, premiers propriétaires de la partie publique de l'abbaye après la Révolution. La mosaïque représentant le Christ Pantocrator paraissant abaisser son regard sur le visiteur ne manque pas de susciter la curiosité, tout autant que les magnifiques claveaux romans du dit "Maître de Cabestany », utilisés en réemploi, et qui datent, pour leur part, du XI<sup>ème</sup> siècle. D'autres tombes, plus discrètes certes, mais non moins intéressantes, mériteraient également notre attention dans l'enceinte du cimetière. De nombreuses personnalités locales, ou autres anonymes qui offrent témoignages de l'histoire de Lagrasse, y reposent. Chaque tombeau a une histoire à raconter et un souvenir à perpétuer.


Le deuxième cimetière est celui que l'on rencontre dans l'enclos de l'abbaye privée. Originellement dédié aux résidents de l'asile géré par les Filles de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de 1894 à 1979, il est aujourd'hui entretenu par les chanoines.

Le troisième se trouverait sur le terrain situé au croisement de la départementale D41 et du chemin du Carla. Ce champ d'oliviers fut, apparemment, le premier cimetière connu de Lagrasse selon la tradition orale. Il sera bientôt signalé d'une croix en réemploi afin de remplacer celle qui a disparu. C'est ici que la croix dite de **Pale** a été récupérée en 1954. Déplacée au cimetière actuel jusqu'en 2015, elle a été restaurée pour être bientôt mise en valeur et exposée.

Finalement, le curé M. Jalabert qui fut le curé de Lagrasse entre 1862 et 1896 nous dit qu'après l'inauguration de l'église paroissiale en 1398, des inhumations avaient lieu devant cette église, sous le porche mais uniquement les jours de « grandes pluies ». Le porche de la petite porte aurait aussi reçu des enterrements. Les textes anciens le désignent comme le **petit cimetière**. Malheureusement, il ne reste aujourd'hui aucune trace de celui-ci.



## INFOS DIVERSES

- Nous vous informons que la **distribution des colis de Noël** pour nos aînés âgés de plus de 65 ans et inscrits sur les listes électorales aura lieu entre le **mercredi 16** et le **vendredi 18 décembre**.
- La **bibliothèque** est exceptionnellement fermée jusqu'à nouvel ordre. Un système de livraison est mis en place au 04 68 43 19 04. Des réservations sont aussi possibles sur le site :   
<https://lagrasse.bibli.fr/index.php>
- Le **marché de Noël** de Lagrasse est malheureusement annulé, ainsi que les **représentations circassiennes** prévues le samedi 5 et le dimanche 6 décembre sous chapiteau à Lagrasse.
- Suite à l'annonce du reconfinement, et aux préconisations sanitaires en vigueur, la **librairie le nom de l'homme** reste fermée mais prend les commandes et propose un **guichet de retrait** chaque samedi de 10h à 13h30, sur rendez-vous. Pour plus de détails, les modalités sont précisées ici : <https://www.lamaisondubanquet.fr/librairie/>  
**Le mode de fonctionnement sur site est le suivant :**
  - ① Un rendez-vous tous les quarts d'heure.
  - ② Une personne à la fois dans la Maison du Banquet pour retirer les commandes uniquement.
  - ③ Les commandes sont préparées en amont, prêtes à être retirées.
  - ④ Paiement privilégié par carte bleue sans contact et chèque.
- Découvrez dans ce FIL une **cocotte « zéro-phyto »** pour apprendre en s'amusant, une **fiche d'utilisation des composteurs municipaux**, et une **plaquette informative sur le confinement**.
- Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la Mairie, [www.lagrasse.fr](http://www.lagrasse.fr).
- Faites nous parvenir vos suggestions, idées, ou remarques à l'adresse email [lagrasselefil@gmail.com](mailto:lagrasselefil@gmail.com) !
- Retrouvez le FIL en libre-service à la pharmacie, à la boulangerie, au bureau de tabac, à l'épicerie et à la mairie.

**NAISSANCE :** Théo BOUNOURE MALRIC (Le 1<sup>er</sup> août 2020)

**DÉCÈS :** Angèle ALQUIER (100 ans), Marie-Jeanne HUC (96 ans), Régis MAZET (83 ans).



Directeur de publication : René ORTEGA. Rédacteurs en chef : Simon BARREDA, François SABATIE, Nicolas WERQUIN. Comité de rédaction : les élus municipaux.  
Ce feuillet est imprimé sur papier recyclé.





## La librairie *Le nom de l'homme* s'adapte au confinement



### COMMANDEZ VOS LIVRES

librairie@lamaisondubanquet.fr  
04 68 32 63 89

### RETIREZ VOS COMMANDES

Chaque samedi matin, de 10h à 13h30  
Sur rendez-vous.

LITTÉRATURE

JEUNESSE

BD

HISTOIRE

PHILOSOPHIE

ART

Retrouvez toutes nos actualités sur  
[www.lamaisondubanquet.fr](http://www.lamaisondubanquet.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lagrasse, le 5 novembre 2020

**Compte-tenu des annonces du gouvernement et pour lutter contre la propagation du virus, nous nous voyons contraints de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'ensemble des activités de la Maison du Banquet et des générations, à l'exception de la librairie.**

Les séminaires de philosophie et de cinéma prévus en novembre et décembre, respectivement animés par Jean-Baptiste Brenet et Jacques Comets, sont reportés.

Nous travaillons également, avec le Cinéma Le Palace et l'Espace Culturel des Corbières, à reprogrammer les événements prévus hors nos murs en 2020 : une soirée autour du dernier film de Massoud Bakhshi et en sa présence, *Yalda, la nuit du pardon*, et une rencontre littéraire avec Ayman Gharbi et Yancouba Diémé dans le cadre de la Semaine de la Solidarité internationale.

**Pendant toute la durée du confinement, la librairie *Le nom de l'homme* s'adapte et continuera à vous proposer des ouvrages, à vous accompagner dans vos choix et à partager avec vous découvertes et coups de coeur.**

Conformément aux préconisations sanitaires, la librairie *Le nom de l'homme* est fermée mais vous propose un guichet de retrait pour vos commandes.

N'hésitez pas à nous contacter pour demander conseil, connaître les ouvrages en stock ou commander vos livres, par courriel à l'adresse suivante : [librairie@lamaisondubanquet.fr](mailto:librairie@lamaisondubanquet.fr) ou par téléphone au 04 68 32 63 89.

Une fois vos ouvrages disponibles à la librairie, vous pouvez venir les retirer chaque samedi de 10h à 13h30, sur rendez-vous.

**L'appel à projets pour notre résidence de printemps 2021, autour du thème *Se déplacer*, est toujours en ligne, et nous recevons vos dossiers jusqu'au 15 décembre, comme prévu.**

Depuis début juin, et la reprise des activités de la Maison du Banquet et des générations, nous avons pu compter sur le soutien indéfectible du public, de nos différents partenaires et des collectivités territoriales qui nous aident quotidiennement. Nous les en remercions à nouveau chaleureusement.

**Nous continuons à avancer et préparons avec beaucoup de soin l'année 2021, qui nous permettra, nous l'espérons, de nous retrouver pour échanger et partager, dans les meilleures conditions possibles et dans le soin de toutes et tous.**

Restons en contact, et continuons à penser ensemble.

## Le deuxième confinement de A à Z

Attestation	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.
<b>Bars</b>	Fermés.
<b>Bateaux de croisière</b>	Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale.
<b>Bibliothèques</b>	Fermées. « Click & collect » possible.
<b>Cafés</b>	Fermés.
<b>Centres commerciaux</b>	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m <sup>2</sup> par personne obligatoire.
<b>Cérémonies religieuses</b>	Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes officiants inclus.
<b>Cérémonies d'inhumation/ crémation</b>	Autorisées, jauge de 30 personnes, officiants inclus.
<b>Chômage partiel</b>	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.
<b>Cimetières</b>	Ouverts.
<b>Cinémas</b>	Fermés.
<b>Cirques</b>	Fermés.
<b>Conseils municipaux</b>	Autorisés.
<b>Coiffeurs à domicile</b>	Interdits.
<b>Collèges</b>	Ouverts sous protocole renforcé.
<b>Commerces</b>	Fermés sauf commerces « essentiels », « Click & collect » possible. Clause de revoyure mi-novembre.
<b>Crèches</b>	Ouvertes.
<b>Déchetteries</b>	Ouvertes
<b>Écoles élémentaires</b>	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.
<b>Ehpad</b>	Les visites restent autorisées.
<b>État civil (services d')</b>	Fonctionnent normalement.
<b>Extrascolaires (activités)</b>	Interdites.
<b>Festivals</b>	Interdits.
<b>Fêtes foraines</b>	Fermées.
<b>Funéraire</b>	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.
<b>Grands événements</b>	Interdits.
<b>Hyper/supermarchés et supérettes &gt; 400 m<sup>2</sup></b>	Surface de 4 m <sup>2</sup> par personne obligatoire. Interdiction de vendre les mêmes produits que les petits commerçants fermés.
<b>Lacs</b>	Ouverts, activité nautique et plaisance interdites.
<b>Librairies</b>	Fermées. « Click & collect » possible.
<b>Lieux de culte</b>	Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.
<b>Livraisons</b>	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.
<b>Lycées</b>	Ouverts sous protocole renforcé.
<b>Marchés</b>	Ouverts, mais uniquement pour les états alimentaires, grains et semences.

Mairies	Ouvertes.
<b>Mariages</b>	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum (officier d'état-civil et secrétaire de mairie non comptés). Fêtes interdites.
<b>Maternelles (écoles)</b>	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
<b>Médiathèques</b>	Fermées. « Click & collect » possible.
<b>Musées</b>	Fermés.
<b>Parcs et jardins</b>	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
<b>Périscolaires (activités)</b>	Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs.
<b>Permis de construire</b>	Doivent être délivrés par les mairies.
<b>Piscines</b>	Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...)
<b>Plages</b>	Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
<b>Prêts garantis par l'État</b>	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
<b>Rassemblements/réunions</b>	Interdits si > 6 personnes, sauf manifestations déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies.
<b>Restaurants</b>	Fermés. Vente à emporter possible.
<b>Restauration collective</b>	Autorisée avec protocole renforcé.
<b>Salles de concert</b>	Fermées. Répétitions possibles.
<b>Salles des fêtes/ polyvalentes</b>	Fermées.
<b>Services à la personne (à domicile)</b>	Autorisés si listés à l'article D72131-1 du Code du travail ou non interdits dans un établissement recevant du public.
<b>Services publics</b>	Fonctionnent normalement.
<b>Sport (individuel en plein air)</b>	Autorisé.
<b>Sport (collectif en plein air)</b>	Interdit.
<b>Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)</b>	Interdit.
<b>Sport (compétitions professionnelles)</b>	Autorisées.
<b>Tabacs et mag. de vapotage</b>	Ouverts.
<b>Télétravail (fonction pub.)</b>	« Impératif » 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
<b>Théâtres</b>	Fermés. Répétitions autorisées sans public.
<b>Trains touristiques routiers</b>	Interdits.
<b>Transports scolaires</b>	Autorisés.
<b>Transports (locaux)</b>	Autorisés.
<b>Transports interdépartementaux</b>	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.
<b>Universités</b>	Fermées. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
<b>Zoos</b>	Fermés.



# COMPOSTONS !

## PETIT PRÉCIS DE COMPOSTAGE POUR BIEN RÉUSSIR SON COMPOST

1) – METTEZ VOS DECHETS COMPOSTABLES DANS UN SEAU.



2) VIDEZ VOTRE SEAU DANS LE COMPOSTEUR INDIQUÉ.



3) ÉTALEZ VOS DECHETS COMPOSTABLES (avec un gant ou un bâton).



4) SAUPOUDREZ DE BROYAT.



5) REFERMEZ LE COMPOSTEUR !

Pour toute question,  
contactez  
François au 0602107533  
ou  
Victor au 0686787499